

Projet de reboisement communautaire du plateau de Batéké dans l'hinterland de la ville de Kinshasa (République Démocratique du Congo)

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU CAS

La ville de Kinshasa (Figure 1), capitale de la République Démocratique du Congo, est une mégalopole qui s'étend sur une superficie de 9 965 km² avec une population de 8 096 245 habitants. Son relief est constitué d'un vaste plateau, d'une chaîne des collines, d'une plaine et de marécages au bord du Pool Malebo. La ville connaît un climat de type équatorial avec une alternance d'une saison des pluies de 8 mois et d'une saison sèche de 4 mois. Les variations annuelles de température dans la région de Kinshasa sont d'environ 13 °C.

En effet, la poussée démographique galopante entraîne une extension rapide de la ville en détruisant l'environnement de son hinterland constitué d'un plateau appelé « plateau de Batéké » du nom des originaires de la ville, le peuple Téke-Humbu. Ainsi, ce projet vise à intégrer la population urbano-rurale, dont l'activité principale est l'agriculture, dans la protection de l'environnement sans laquelle la ville risque de subir, dans un avenir proche, les effets pervers de la déforestation. En outre, les essences sauvages constituent une source d'énergie pour le chauffage et une « matière première » pour l'industrie des braises qui se développe. D'après une étude menée par la Banque africaine de Développement (BAD), le

taux de déforestation serait de 0,7 % par an, alors que celui de reboisement serait de 0,3 %. Il résulte donc un taux de déforestation nette de 0,4 % par an (Tshimanga, 2008).

La réponse à cette problématique reste donc le développement d'un projet de reboisement de la périphérie de la ville dans la perspective de l'atténuation de la pollution atmosphérique et de la lutte contre le changement climatique.

PROCESSUS ET ACTEURS Processus de l'étude d'impact environnemental (ÉIE)

L'ÉIE est un outil de gestion qui permet la prise en compte des enjeux environnementaux dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre des projets. Elle permet de tenir compte des dispositions légales en matière d'environnement et d'intégrer les desiderata

FIGURE 1 : CARTE ADMINISTRATIVE DE LA VILLE DE KINSHASA



des parties prenantes et des bénéficiaires du projet pour en optimiser les chances de réussite. Dans ce contexte, elle s'affirme donc comme un puissant outil de prise de décisions sur la mise en œuvre de tout projet dans la perspective du développement durable.

Globalement, le processus de l'ÉIE suit les étapes ci-après :

La justification de l'ÉIE

Il s'agit dans ce cas de déterminer les motivations nécessaires pour mener une ÉIE avant la réalisation d'un projet susceptible de modifier les composantes environnementales.

L'évaluation préliminaire

Elle détermine l'opportunité d'une ÉIE approfondie ou simplifiée.

Le cadrage

Le cadrage définit la matière sur laquelle l'ÉIE doit porter ainsi que les directives à suivre. Dans le cadre de ce projet, le cadrage sera orienté vers l'étude de l'impact d'un projet de reboisement dans la périphérie de la ville de Kinshasa.

La consultation du public et la coordination interinstitutionnelle

Cette étape de l'ÉIE permet de déterminer les parties qui doivent être consultées pour la mise en œuvre d'un projet. Dans le cas échéant, les catégories à consulter sont, entre autres : les autorités centrales, les autorités locales, les autorités coutumières, les leaders d'opinion, les confessions religieuses, les ONG locales, les femmes cultivatrices et la population dans son ensemble. C'est au cours de cette étape que le projet peut obtenir le cursus de l'autorité compétente.

L'identification des impacts

L'identification des impacts consiste à déterminer les impacts positifs ou négatifs du projet et, auquel cas, d'en proposer les différentes mesures d'atténuation.

L'évaluation des impacts

L'évaluation des impacts permet de mettre en exergue l'ampleur de l'impact sur le milieu récepteur du projet.

L'analyse des variantes et choix

L'analyse des variantes porte sur la nécessité d'opérer un choix judicieux entre les solutions alternatives à faible impact qui peuvent être envisagées pour un projet donné.

La définition des mesures réductrices et compensatoires

Cette étape est capitale dans l'ÉIE, car elle permet de définir les mesures susceptibles d'atténuer les impacts négatifs du projet sur le plan environnemental et d'optimiser les impacts positifs.

L'élaboration du Plan de gestion environnementale et sociale (PGES)

Le PGES constitue la boussole de l'ÉIE qui guide la manière dont les mesures doivent être prises pour que le projet intègre le milieu récepteur.

L'élaboration du Plan de surveillance et de suivi

Le plan de surveillance et de suivi reprend les recommandations proposées par l'étude en vue d'atténuer les impacts négatifs du projet, de bonifier les impacts positifs et de veiller à la résurgence des impacts résiduels.

Étapes et acteurs de réalisation du projet

Ce projet fera intervenir comme acteurs le pouvoir public, l'autorité politico-administrative, les autorités coutumières et les femmes rurales du plateau de Batéké à Kinshasa.

Les interventions se feront donc en cinq étapes selon le schéma présenté à la figure 3.

La première étape de ce projet consistera au repérage des questions environnementales

FIGURE 2 : VUE D'UN ESPACE DÉBOISÉ PAR L'AGRICULTURE



prioritaires, de l'évaluation des avantages et désavantages respectifs des différentes options envisagées ainsi que la planification des interventions. Cette étape se fera au niveau des structures de base du Réseau national des ONG pour le Développement de la Femme en République Démocratique du Congo (RENADEF) représentées dans le milieu d'exécution du projet.

L'étape suivante consistera à mener une consultation auprès des décideurs politiques qui sont responsables des questions environnementales conformément aux différents textes légaux et traités en la matière ainsi que les bailleurs de fonds pour la mise en disponibilité des ressources financières.

La troisième étape est celle de la sensibilisation des bénéficiaires directs du projet à savoir les communautés locales et les autorités politico-administratives locales et coutumières pour l'accompagnement de la réalisation du projet.

Une participation active et soutenue des groupes sociaux concernés au niveau des politiques est essentielle. Cette étape est d'autant plus importante qu'elle peut déterminer la réussite ou l'échec du projet.

L'exécution du projet requiert une étape de formation des acteurs commis dans la mise en œuvre. Il s'agit ici de former essentiellement les femmes cultivatrices dans les techniques de reboisement des espaces sur lesquels elles réalisent leurs travaux champêtres.

Enfin, la dernière étape est celle de suivi et évaluation. Sur ce point, un mécanisme de suivi du projet sera mis en place pour corriger d'éventuels dérapages. Quant à l'évaluation, elle se fera suivant des indicateurs objectivement vérifiables bien définis dans le plan de gestion environnemental et social (PGES). Cette étape se fera par l'ensemble de la population bénéficiaire du projet ainsi que tous les autres acteurs impliqués.

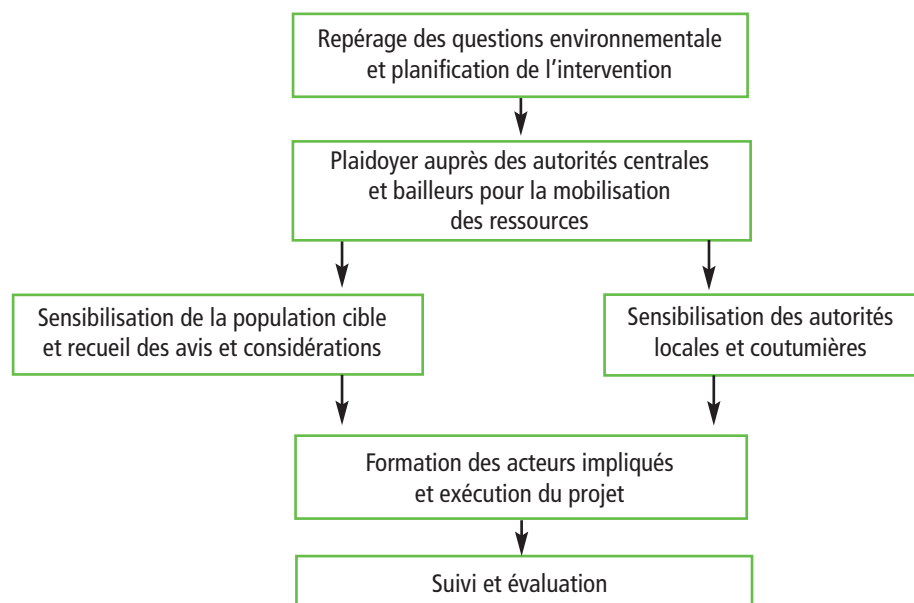
DESCRIPTION DES ENJEUX

Le projet de reboisement est assujéti à plusieurs enjeux. Sur le plan national, la Constitution de la République Démocratique du Congo, en tant que texte fondamental du pays, fait une mention spéciale sur la protection de l'environnement. Elle stipule en son article 53 que : « *Toute personne a droit à un environnement sain et propice et à son épanouissement intégral. Elle a le devoir de le défendre. L'État veille à la protection de l'environnement et à la santé des populations* ».

En outre, le Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCR) de la République Démocratique du Congo insiste sur l'évaluation environnementale dans le but d'améliorer les chances de préserver l'environnement et les systèmes naturels qui sont les fondements essentiels de la santé humaine et des moyens d'existence. Car dans le monde entier, les pauvres dépendent directement et massivement des ressources naturelles, à la fois pour leur subsistance et comme source de revenus (Comité d'aide au développement [CAD] de l'OCDE, 2006).

Sur le plan international, les efforts actuels pour réduire la pauvreté à l'échelle mondiale sont axés sur les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), approuvés par l'Assemblée générale des Nations unies en 2000. L'OMD 7 encourage une approche stratégique visant à assurer un environnement durable et reconnaît en particulier qu'il faut :

FIGURE 3 : SCHÉMA SYNTHÈSE DES ÉTAPES DU DÉROULEMENT DU PROJET



« intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales » (ONU, 2000).

ANALYSE DE L'APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

Ce projet a recouru à l'approche participative, aussi bien dans son exécution que dans son évaluation des décideurs, avant d'impliquer l'ensemble de la population cible dans les enjeux sociaux, économiques et environnementaux qui sous-tendent ce projet. Les informations sont recueillies par des séances d'entretien avec les femmes cultivatrices du plateau en particulier et la population en général, en tant que bénéficiaire et acteur principal de l'exécution du projet.

Le niveau de compréhension de l'impact environnemental étant faible dans les milieux ruraux, l'exécution de ce projet doit nécessiter une vaste campagne de sensibilisation des autorités coutumières et des communautés de base.

La participation des autorités étatiques interviendrait dans la prise des décisions en rapport avec la protection de l'environnement de manière à pérenniser le projet, à mettre en place une politique de gestion rationnelle de l'environnement et à veiller à la minimisation des impacts négatifs pour tout projet.

Pour recueillir les données secondaires, le projet a recouru à la technique documentaire qui consiste à faire une revue littéraire. Cependant, cette approche pose problème à cause du manque de données et informations fiables sur le site.

LEÇONS APPRIS

Le présent projet offre beaucoup de leçons. La méthodologie utilisée met en exergue une synergie dans la protection de l'environnement avec d'un côté le pouvoir public et de l'autre les populations, spécialement les femmes cultivatrices.

Du point de vue social, ce projet permet aux populations rurales de comprendre la nécessité de préserver leur environnement et de

veiller à éviter sa dégradation. Sur le plan politique, les résultats obtenus sont transmis aux autorités compétentes pour une prise de décisions et peuvent être répliqués dans d'autres endroits au pays.

BIBLIOGRAPHIE

Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE. 2006. *L'évaluation environnementale stratégique; guide de bonnes pratiques dans le domaine de la coopération pour le développement*, OCDE, Paris

ONU. 2000. *Déclaration du Millénaire pour le Développement*, New York

Tshimanga. 2008. *Objectifs du millénaire pour le développement à l'horizon de 2015 : évaluation à mi-parcours*, Document de l'UPPE, Kinshasa

Les Fiches techniques MOGED sont publiées par l'IFDD.

Directeur de la publication :
Jean-Pierre Ndoutoum, Directeur, IFDD

Auteur :
Crispin Lodi Usaku, Réseau des ONG pour le Développement de la Femme en RDC (RENADEF), République Démocratique du Congo

Comité éditorial :
Faouzia Abdoulhalik, Spécialiste de programme, IFDD
Louis-Noël Jail, Chargé de communication, Responsable du Service information et Documentation, IFDD
Marilyne Laurendeau, Assistante de communication

Collaboration à l'édition :
Marcel Klassou, Expert en évaluation environnementale
Idéalisoa Andrineli, Volontaire internationale de la Francophonie, IFDD

Édition et réalisation graphique :
Code Jaune, design et créativité



L'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD) est un organe subsidiaire de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF). Il est né en 1988 de la volonté des chefs d'État et de gouvernement des pays francophones de conduire une action concertée visant le développement du secteur de l'énergie dans les pays membres. En 1996, cette action a été élargie à l'environnement. Basé à Québec (Canada), l'Institut a aujourd'hui pour mission, notamment, de :

- contribuer au renforcement des capacités nationales et au développement de partenariats dans les domaines de l'énergie et de l'environnement,
- promouvoir l'approche développement durable dans l'espace francophone.

Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD)

56, rue Saint-Pierre, 3^e étage
Québec, Canada G1K 4A1
Téléphone : 418 692-5727
Télécopie : 418 692-5644
Courriel : ifdd@francophonie.org
Site Internet : www.ifdd.francophonie.org

Décembre 2015

Imprimé sur papier contenant 100 % de fibres recyclées postconsommation.

